

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 20 juillet 2018

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 10

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – FAUCHEUX Ludivine - HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

Absents excusés : FAUVEL Auguste - DENIS Geneviève – DELAUNAY Thierry – DAGUISE Laurent – BEAUDUCEL Cécile

Secrétaire de séance : Christelle HALLET

Ordre du jour :

- Choix des entreprises pour la viabilisation du lotissement des Lavandières
- Bibliothèque : Réseau de lecture publique et municipalisation
- Effacement de réseaux : Allée des Mimosas
- Eaux pluviales : Rue des Buchetières

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Demande d'un pizzaiolo
- Défibrillateur
- Date du conseil de septembre
- Achat d'un nettoyeur haute pression
- Demande de créneaux pour la salle de sport

Avant de commencer la réunion, Madame le Maire propose de faire une visite sur les lieux d'implantation du futur terrain multisport et de l'espace jeux pour les enfants. Le terrain sera décalé par rapport aux tracés initiaux qui n'avaient pas été validé par le conseil municipal.

I : Choix des entreprises pour la viabilisation du lotissement des Lavandières

Un appel d'offre a été fait pour les entreprises jusqu'à la date du 12 juillet 2018.

La commission a ouvert les enveloppes et les propositions dématérialisées avec le cabinet Infra Concept qui a fait l'analyse technique. Le document de consultation des entreprises indiquait que les critères retenus sont le prix à hauteur de 40% et la valeur technique à hauteur de 60%.

Deux lots de travaux ont été identifiés :

- Lot 1 pour le terrassement-voirie-assainissement : 4 entreprises ont répondu. Une option est à prendre pour les trottoirs en granit ou en béton, le conseil municipal valide l'option 1 pour les bordures et caniveaux en granit comme le lotissement de la croix. L'entreprise retenue serait l'entreprise Lemée TP de Saint Sauveur des landes pour un montant de 374 113.20 HT.
- Lot 2 pour réseaux - télécommunications : 5 entreprises ont répondu. L'entreprise PIGEON TP d'Argentré est la mieux placée pour un montant de 19 747€

Le conseil municipal valide les entreprises proposées par le cabinet Infra Concept.

II : Bibliothèque : Réseau de lecture publique et municipalisation

Le conseil communautaire a pris la compétence « réseau de lecture publique » le 6 juillet dernier suite au désengagement du département dans le domaine.

Les communes ont trois mois pour décider si elles adhèrent ou pas. Si oui, elles s'engagent pour 5 ans à compter du 01/01/2019. La bibliothèque de Marpiré répond aux critères d'ouverture, surface, mais le seul souci c'est que la bibliothèque est associative alors qu'elle doit être municipale.

Une réunion a eu lieu avec l'association de la CSF qui gère la bibliothèque. L'association est d'accord pour que la bibliothèque devienne municipale mais restera gérée par l'association ; une convention sera signée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au réseau et la municipalisation de la bibliothèque.

III : Effacement de réseaux : Allée des Mimosas

Le SDE a travaillé auprès des riverains pour expliquer et valider l'effacement des réseaux d'électricité afin d'enterrer les réseaux et de supprimer les poteaux. Devant le refus d'un riverain, le SDE a essayé de trouver d'autres solutions qui aboutissent à une plus-value pour la commune. Le dernier chiffrage passerait à 29 600€ HT avec un reste à charge de 5 920€ pour la commune au lieu de 4 300€ HT.

En l'état de la situation, le conseil municipal s'interroge sur le bien-fondé de ces travaux.

IV : Eaux pluviales : Rue des Buchetières

Des terrains privés sont souvent inondés à la fin de la rue des Buchetières car le réseau des eaux pluviales ne fonctionnent pas bien à cause du diamètre des canalisations dans la partie la plus basse passant sur un terrain privé.

Jean-Yves PAIN ne prend pas part à la décision.

La commune doit intervenir sur les terrains privés et pour ce faire une convention doit être signée. Le conseil municipal donne pouvoir à madame le Maire pour mener à terme ce dossier.

V : Demande d'un pizzaiolo

Un courrier d'un pizzaiolo est arrivé à la mairie pour exercer son activité dans les communes environnantes de Vitré. Madame le Maire l'a reçu et il est d'accord de venir sur la place aux moines en accord avec EPI Service.

Le conseil municipal valide la proposition.

VI : Défibrillateur

Un dossier a été fait à CNP assurances pour faire une demande de subvention. Une subvention de 600 € nous est accordée sur une facture de 2 034,50€ HT fournie par JFC Formation.

Le conseil municipal valide le devis.

VII : Achat d'un nettoyeur haute pression

La commune s'est équipée d'un nettoyeur haute pression à Espace Emeraude pour un montant de 778€ TTC.

VIII : Demande de créneaux pour la salle de sport

La salle de sport est convoitée en raison de travaux dans les salles environnantes :

- Le tennis club de Haute Vilaine
- Val d'izé
- La Bouexière

Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais il y a peu de créneaux disponibles sur la salle donc à voir ponctuellement.

IX : Date du conseil de septembre

Le conseil municipal aura lieu le vendredi 14 septembre 2018.